

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

Présents : Patrick LEVET – Pascal PERREAUD – Gabriel SUCHET –Renée ANDRE – Catherine FLAMAND –Cathy CARRON –Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE –Christiane JOSSERAND - Joëlle BAMPÀ – Anne CHAURAND- Laurent FELIX –

Excusés : Audrey MARIE – Daniel CROISY – Ramazan KARA –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la pandémie COVID 19, il a décidé que les réunions du Conseil Municipal se tiendront à la salle Rosepommier, afin de pouvoir respecter une distance d'un mètre entre chaque conseiller, de pouvoir accueillir du public dans la limite de la jauge de la salle (20 personnes simultanément). Ces dispositions ne peuvent pas être appliquées dans la salle du conseil en mairie, trop exigüe. En raison du couvre-feu, la réunion se tient à 18 h.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre est adopté à l'unanimité

EXTERNALISATION DES PAYES

Le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion des payes et de la carrière du personnel est une charge lourde et compliquée pour le secrétariat de mairie. Le Centre de Gestion, conscient des difficultés rencontrées par les communes a mis en place un « service paies » permettant d'externaliser les payes des agents et les indemnités des élus. La commune reste décideur des embauches, départ, primes, heures complémentaires ou supplémentaires et décisions relevant de sa compétence.

Le coût se monte à 15 € par création de dossier agent, et 10 € par feuille de paye mensuelle. Pour une mise de fond de 225 € et un coût mensuel de 150 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte d'adhérer au service paie du Centre de Gestion, charge le Maire de signer la convention.

ASSURANCE DU PERSONNEL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat collectif d'assurance du personnel a été négocié par le Centre de Gestion auprès de GRAS SAVOYE, il prend effet au 1^{er} janvier 2021. Le coût sera de 5.8 % de la masse salariale, avec une franchise de 15 jours sur les arrêts maladie ordinaire, et sans franchise sur les accidents du travail.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition, charge le Maire de signer le contrat.

LA POSTE CONTRATS COURRIER :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le traitement du courrier représente une part effective du travail quotidien du secrétariat de mairie, avec les déplacements aux bureaux de poste pour la gestion des recommandés et l'achat des timbres.

Il propose d'adhérer aux services de la poste qui permet de déposer et récupérer la totalité du courrier dans la boîte aux lettres de la mairie pour les tarifs suivants : **SERVICES AFFRANCHIGO** et **COLLECTE PRIMO** forfait annuel 1210 € HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette proposition, charge le Maire de signer le contrat.

RETROCESSION IMMO DE FRANCE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle A 798 entourant les immeubles du centre village cadastrés A981 et A980 doit être partagée, pour délimiter les parties communes aux immeubles et celles relevant de la commune de Saint Just.

Vu le plan de division édité par Hervé MAGNIEN Géomètre Expert, il propose au Conseil Municipal de rattacher les parties colorisées en jaune, A-C-E, aux immeubles cadastrés A 981 et A 980, propriété de IMMO DE France et de conserver par la commune les parties B et D, constituées par le garage et son accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le plan de division présenté

- AUTORISE le Maire à signer le document d'arpentage y afférent et toutes les pièces s'y rapportant.

OBJET : REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 novembre 2019, la commune de Saint Just a décidé de prescrire la révision du Règlement Local de Publicité selon les objectifs définis conjointement avec les communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Denis les Bourg et Viriat.

Il convient d'accepter les termes de la convention de financement afin de répartir les frais de la prestation AMO, de façon proportionnelle au nombre d'habitants, soit :

Bourg en Bresse : 68.07 %

Péronnas : 10.47 %

Saint denis les Bourg : 9.42 %

Saint Just : 1.52 %

Viriat : 10.52 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention de financement

URBANISME

Présenté par Catherine FLAMAND

Lotissement Derrière Ecole : 14 Permis de Construire ont été délivrés. Des visites de chantier ont été réalisées par la commission urbanisme, sur les constructions commencées. Des courriers ont été envoyés aux pétitionnaires pour rappeler les horaires à respecter pour le bruit.

Lotissement La Chartreuse : 2 Permis de Construire sont acceptés

Modification simplifiée du PLU : les services de CA3B de la commission Urbanisme, poursuivent leurs travaux qui pourraient être présentés au Conseil fin janvier 2021.

TELEPHONIE BATIMENTS COMMUNAUX

Dossier présenté par Catherine FLAMAND et Guy LABRANCHE

Il existe un problème d'éligibilité à la fibre, si l'on change d'opérateur. Bouygues fait de nouvelles propositions ; le dossier est toujours en cours.

TRAVAUX

Présenté par Pascal PERREAUD

La Salle d'archives de la mairie est opérationnelle, le transfert des archives mortes a lieu vendredi 18 décembre.

Un groupe électrogène a été acheté pour les services techniques.

Le changement des portes du hall, côté cour est à envisager.

ILLUMINATIONS : de l'avis du Conseil, le panneau sur la façade de la mairie pourrait être amélioré. Pourquoi ne pas lancer un concours de la plus belle maison décorée ?

ECOLE

Présenté par Gabriel SUCHET

Le repas de Noël gratuit pour tous les enfants la veille des vacances, a été annulé. Il est impossible de respecter le protocole COVID des cantines pour la totalité des élèves. Un petit livre et une friandise ont été offerts à chaque enfant à la sortie de l'école. Une réunion du personnel a lieu lundi 21 décembre.

Au cours du Conseil d'Ecole, les parents ont demandé l'ouverture de la classe à 8h30 au lieu de 9 h, il faut attendre leurs propositions. Des ballons, vélos, panneaux basket ont été achetés pour l'école pour 3 000 €. L'achat d'une structure pour les petits dans la cour est envisagé.

BULLETIN MUNICIPAL : en cours. Il sera distribué début janvier, une carte de vœux sera insérée.

CCAS

Présenté par Renée ANDRE

70 colis ont été distribués dont 4 personnes en EHPAD et 2 résidents du Villajoie. La préparation aura lieu par des bénévoles le 9 ou 10 décembre. La distribution a eu lieu le samedi 12 décembre à la salle des fêtes,

précédée par un appel téléphonique, la veille. Les retours sympathiques de remerciements sont nombreux, malgré tout, beaucoup de personnes regrettent le repas, rendez-vous l'année prochaine.

Les ateliers mémoire de l'ADAPA pourraient être mis en place pour mars (si la COVID le permet) suivis des gestes de 1^{er} secours et de la Prévention Routière.

QUESTIONS DIVERSES:

Subvention : la commune reçoit les remerciements des Restos du Cœur, l'ADAPA, Docteur Clown, la Gym Volontaire de Saint Just, l'ADAPEI.

La remise en état des Jardins Communaux est commencée début décembre.

Noël MOREL part en retraite le 31 décembre, le Maire regrette qu'en raison de l'épidémie, aucun pot de départ ne puisse être envisagé.

L'Association de chasse a demandé que l'ancien local des pompiers lui soit attribué. C'est impossible, par contre, si la législation le permet, un local au stade pourrait lui être attribué.

Sou des Ecoles : le Père Noël apportera un cadeau à chaque classe la veille des vacances. Des photos ont été vendues en partenariat avec l'école. Une opération « nettoyer la commune » peut-elle être prévue avec les enfants de l'école ?

CA3B les pouvoirs de police du Maire de Saint Just ne sont pas transférés à l'intercommunalité.

Les 10 commissions sont ouvertes aux conseillers communaux, ceux-ci doivent s'inscrire dès que possible.

Affouage : les lots sont attribués aux 6 affouagistes, le Maire remercie Emmanuel Grange pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal de décembre aura lieu le jeudi 28 janvier à 20 h.